Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 30 Vœu relatif à la promotion de la fête auprès des jeunes Parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'histoire de Paris et sa tradition populaire résident dans le vivre-ensemble, la communion notamment avec Belleville et sa Place des Fêtes datant de presque 200 ans qui accueillait jusqu'à sa transformation dans les années 1970 des fêtes populaires ;

Considérant que Pigalle, le Moulin-Rouge, Ménilmontant, les Champs-Élysées, etc, symbolisent une certaine manière de faire la fête à la française ;

Considérant les 41 kiosques à musique Parisiens et le succès de l'opération « Kiosques en fête » qui permet chaque année aux Parisiens de s'approprier les kiosques pour en faire des lieux de découverte et de convivialité ;

Considérant le Nouvel An Chinois, le carnaval de Paris, la fête des vendanges, Goutte d'or en fête et tant d'autres évènements festifs portés par des associations et soutenus par la Ville de Paris ;

Considérant le Conseil de la Nuit et les actions mises en place depuis 2010 à la suite des États Généraux de la Nuit et la volonté de développer une politique participative alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation ;

Considérant les différents lieux de danse en plein air, sur les quais de Seine notamment aux quais Saint-Bernard, aux Buttes-Chaumont ou encore à Javel qui redonnent vie à l'esprit guinguette ;

Considérant les 500.000 jeunes étudiants à Paris et leur participation dans la vie nocturne et l'animation de celle-ci ;

Considérant les différents festivals comme le Festival de l'Ourcq, le festival Paris Quartier d'été, la Techno-Parade, Solidays, le Festival des Solidarités, l'engouement qu'ils suscitent et le bonus d'attractivité qu'ils offrent chaque année à la ville ;

Considérant que des évènements comme la Marche des Fiertés savent lier à la fois le côté festif et le côté revendicatif ;

Considérant qu'il n'y a pas d'âge, pour s'amuser, s'émerveiller et qu'une attention particulière doit ainsi donc être portée à la jeunesse parisienne ;

Considérant que les petits Parisiens doivent avoir, dans la ville des lieux qui leurs sont consacrés et qu'ils s'approprient pour découvrir dès le plus jeune âge le sens de la fête ;
Considérant à l'image d'Ernest Hemingway que « Paris est un fête » ;

Ainsi, sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN, et des élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris augmente le nombre de lieux réservés à l'accueil d'activités ludiques et familiales (cirques, manèges, etc.) à destination des jeunes Parisiens ;

- Que la définition de ces emplacements se fasse en lien avec les Mairies d'arrondissement ;

- Que l'attribution de ces emplacements garantisse un accès au plus grand nombre de petits Parisiens